

Ville d' **ANTONY**

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013

Le 26 septembre 2013, à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 20 septembre 2013, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. DOVA, Mme ROLLAND, Mme MARLET, M. SERIN, M. MARTIN, M. LEGRAND, Mme GONIN, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. SIMON, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, Mme DUMOULIN, M. ADDA-HALIMI, Mme COLMEZ, Mme CHARRIER, M. RIVET, Mme LE NEOUANNIC à partir du point n°13 (Taxe d'aménagement), M. MEUNIER, Mme BUZELIN, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU, M. EDOUARD.

ETAIENT REPRESENTES : M. COLIN, Mme COTTENCEAU, Mme ZERAH, Mme COVI, Mme BATTU, M. FOUQUET, M. GUEVEL, M. MOHAMMEDI, M. FIE.

ETAIENT ABSENTES : Mme PEGANG, Mme LE NEOUANNIC jusqu'au point n°12 (Modification du PLU).

M. SIMON est désigné comme secrétaire.

TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC 3IS FORMATION CONTINUE POUR DEUX AGENTS DU CINEMA POUR UN MONTANT DE 2 631.20 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC COMPAGNIE ART SYMBIOSE POUR L'EQUIPE DU CENTRE DE KERJOUANNO POUR UN MONTANT DE 5 400 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE AUPRES DE LA BANQUE POSTALE POUR UN MONTANT DE 10 000 000 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION LE GOLF DE L'YVETTE ET LA VILLE D'ANTONY POUR L'ORGANISATION D'UNE DEMI JOURNEE GOLF DANS LE CADRE DES STAGES DE L'ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS POUR UN MONTANT DE 375 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE SYNDICAT DES DEPARTEMENTS DE PARIS ET DES HAUTS DE SEINE POUR LA GESTION DES PARCS DE SPORTS DE PUTEAUX ET D'ANTONY ET L'ARCHERIE CLUB D'ANTONY POUR LA MISE A DISPOSITION DE TERRAIN DE SPORT AU PARC DES SPORTS DE LA GRENOUILLERE POUR UN MONTANT DE 100 EUROS.
- ADOPTION D'UN MARCHE NEGOCIE DE PRESTATIONS SIMILAIRES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE LA DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES ET SOCIALES POUR UN MONTANT DE 70 452.90 EUROS HT AVEC LA SOCIETE ECM LANNI A LA SUITE D'UN MARCHE INITIAL DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU POINT D'ACCES AU DROIT- LOT N°1 - DEMOLITION, MACONNERIE, CARRELAGE, PEINTURE, PLOMBERIE, CHAUFFAGE, MENUISERIE, FAUX PLAFOND D'UN MONTANT DE 83 341 EUROS HT ET D'UN PREMIER MARCHE NEGOCIE DE PRESTATIONS SIMILAIRES DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DES SERVICES EDUCATION, RELATIONS PUBLIQUES ET STANDARD POUR UN MONTANT DE 79 224 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC PRELUD POUR UN AGENT DES ESPACES VERTS POUR UN MONTANT DE 1 674.40 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE BODET DEFINISSANT LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE TELEPHONIQUE DES TABLES DE MARQUE DES GYMNASES DE L'ESPACE LIONEL TERRAY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 874.56 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION DE LOCAUX SIS 6 AVENUE LEON HARMEL AVEC LA SOCIETE MICROCLINIQUE POUR UN MONTANT DE 1 634.25 EUROS PAR MOIS CHARGES COMPRISES.
- ADOPTION D'UN AVENANT AVEC LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (SNCF) POUR LA PRESTATION AUTOCAR LIEE AU TRANSFERT DU SEJOUR « CHABOTONNES-VERS LES CIMES » AU MOIS DE JUILLET 2013 POUR UN MONTANT DE 1 725 EUROS TTC.
- DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIVE AU MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA CONFECTION DES REPAS ET DES GOUTERS DANS LES STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE.
- DECLARATION SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL DU LOT N°2 DU MARCHE DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE LIVRES SCOLAIRES, OUVRAGES ET FICHIERS PEDAGOGIQUES ET LIVRES DE PRIX ENCARTES DESTINES AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE LA VILLE D'ANTONY PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTEE POUR LA REPRISE DES CONCESSIONS FUNERAIRES ABANDONNEES, ECHUES ET NON RENOUVELEES AU CIMETIERE D'ANTONY A LA SOCIETE REBILLON NECROPOLIS POUR UN MONTANT MAXIMUM ANNUEL DE 95 000 EUROS HT.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT- CONTENTIEUX DE PERSONNEL- POUR UN MONTANT DE 669.76 EUROS TTC.
- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE « PREVENTION ET COHESION SOCIALE- ACTIVAC ».
- DECISION MODIFICATIVE DE LA SOUS-REGIE D'AVANCES DU CENTRE MUNICIPAL DE LOISIRS POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE LES CASTORS MATERNELLE.
- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE D'AVANCES DESTINEE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER SANTE VILLE.
- DECISION MODIFICATIVE DE LA REGIE D'AVANCES DU SERVICE JUMELAGE DE LA VILLE D'ANTONY DESORMAIS DENOMMEE REGIE D'AVANCES DU SERVICE ACTIVITE COMMERCIALE-ARTISANALE ET JUMELAGE DE LA VILLE D'ANTONY.
- ADOPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE DU MATERIEL DE LA FETE DE LA MUSIQUE 2013 POUR LE CONCERT DES BB BRUNES AVEC LE CABINET GRAS SAVOYE REPRESENTANT LA COMPAGNIE ALBINGIA POUR UN MONTANT DE 3 530 EUROS
- EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION 1 RUE DE LA MEDITERRANEE
 - SUR LE LOT N°1108 AU PRIX DE 33 800 EUROS.
 - SUR LE LOT N°1109 AU PRIX DE 33 800 EUROS.
 - SUR LE LOT N°1110 AU PRIX DE 33 800 EUROS.
 - SUR LE LOT N°1157 AU PRIX DE 33 800 EUROS.
 - SUR LE LOT N°1208 AU PRIX DE 33 800 EUROS.
 - SUR LE LOT N°1209 AU PRIX DE 33 800 EUROS.
 - SUR LE LOT N°1210 AU PRIX DE 33 800 EUROS.
 - SUR LE LOT N°1211 AU PRIX DE 33 800 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL SITUE RUE DE L'ANNAPURNA A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION GYGO.
- ADOPTION D'UN CONTRAT POUR L'ORGANISATION DU FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2013 AVEC LA SOCIETE JACQUES COUTURIER POUR UN MONTANT DE 13 000 EUROS TTC.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE VOIRIE DANS LE QUARTIER DU NOYER DORE- LOT 1- VOIRIE- A LA SOCIETE SOTRAVIA POUR UN MONTANT DE 545 555 EUROS HT- LOT 2- ECLAIRAGE PUBLIC- A LA SOCIETE EIFFAGE ENERGIE POUR UN MONTANT DE 82 278 EUROS HT- LOT 3- ESPACES VERTS- A LA SOCIETE SN FALLEAU POUR UN MONTANT DE 22 271 EUROS HT.
- DECLARATION D'INFRACTUOSITE DU MARCHE DE FOURNITURE DE DEUX VEHICULES DE TYPE POLYBENNE - LOT 1 ET LOT 2-
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE SEPT VEHICULES UTILITAIRES, DE DEUX VEHICULES DE TYPE PICK UP ET D'UN VEHICULE DE TYPE BERLINE- (9 LOTS) - A LA SOCIETE RENAULT SAM POUR UN MONTANT TOTAL DE 242 529.52 EUROS HT POUR LES LOTS 1 A 4 ET 6 A 9 ET A LA SOCIETE RENAULT TRUCKS POUR UN MONTANT DE 25 749.20 EUROS HT POUR LE LOT 5.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE DU CENTRE DE VACANCES DE KERJOUANNO AVEC LA SOCIETE MEDIA BUREAUTIQUE POUR UN MONTANT ANNUEL DE 850.36 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL DE BILLETTERIE DU CINEMA LE SELECT AVEC LA SOCIETE MONNAIE SERVICES POUR UN MONTANT DE 793.43 EUROS TTC.

- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'UTILISATION DU LOGICIEL CADAMAP DE GESTION DU CADASTRE AVEC LA SOCIETE I2G POUR L'ACQUISITION DE LICENCES SUPPLEMENTAIRES MOYENNANT 1 453 EUROS HT PAR LICENCE.
- CREATION D'UNE REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE POUR LE SEJOUR ITINERANT DE GLISSE AU PAYS BASQUE AOUT ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DE LA VILLE D'ANTONY DU 25 JUILLET AU 26 AOUT 2013.
- ADOPTION DE LA CONVENTION PASSEE AVEC PYRENEES AVENTURES NOUVELLES POUR L'ORGANISATION DE PRESTATIONS CANYONING DANS LE CADRE DES SEJOURS GLISSE AU PAYS BASQUE DURANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2013 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 456 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION CONCERNANT LA MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR L'UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS MOYENNANT 30 ET 40 EUROS DE L'HEURE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE DE L'AUDITORIUM PAUL ARMA DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE FORMATION AVEC L'INFA POUR UN APPRENTI A L'ESPACE JEUNES POUR UN MONTANT DE 1 801.80 EUROS.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE DESAMIANTAGE ET DEMOLITION DU GYMNASE LA FONTAINE ET DE L'ANNEXE DU LYCEE PROFESSIONNEL THEODORE MONOD A LA SOCIETE MARTO ET FILS POUR UN MONTANT DE 269 950.83 EUROS HT.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°2 AU MARCHE PASSE AVEC LA SOCIETE RUBEROID POUR LES TRAVAUX D'ETANCHEITE DES TOITURES TERRASSES - REPARATIONS ET REFECTION TOTALE DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY POUR AJOUTER DES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES AU BORDEREAU DE PRIX SANS INCIDENCE SUR LE MONTANT MAXIMUM DU MARCHE.
- ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF A LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTI-ACTIVITES- ECOLE ELEMENTAIRE PAUL BERT- LOT 1- GROS-ŒUVRE, FAIENGE, CLOISONS, DOUBLAGES, FAUX-PLAFOND, MENUISERIES INTERIEURES, VRD A LA SOCIETE ECM LANNI POUR UN MONTANT DE 163 300 EUROS HT- LOT 2- CHARPENTE BOIS, COUVERTURE, BARDAGE A LA SOCIETE STRUCTURES ET TOITS POUR UN MONTANT DE 80 351 EUROS HT- LOT 3- MENUISERIES EXTERIEURES, OCCULTATIONS, METALLERIE, SERRURERIE, A LA SOCIETE PLASTALU POUR UN MONTANT DE 47 990 EUROS HT- LOT 4- PEINTURE, REVETEMENT DE SOLS SOUPLES, A LA SOCIETE PAPILLON POUR UN MONTANT DE 14 600 EUROS HT- LOT 5- ELECTRICITE, COURANTS FORTS, COURANTS FAIBLES, A LA SOCIETE SATELEC POUR UN MONTANT DE 22 855.40 EUROS HT- LOT 6- CHAUFFAGE, VENTILATION, PLOMBERIE, SANITAIRES, A LA SOCIETE LA LOUISIANE POUR UN MONTANT DE 45 000 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU TERRAIN MARABOUTS ET SANITAIRES APPARTENANT A LA VILLE SITUES SUR L'ILE D'ARZ AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LES ROBINSONS LES 31 JUILLET ET 1^{ER} AOUT 2013.
- ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE JEUX ET JOUETS POUR LES SERVICES PETITE ENFANCE, EDUCATION ET LUDO THEQUE DE LA VILLE D'ANTONY- LOT 1- FOURNITURES DE JEUX ET JOUETS POUR LES ENFANTS AGES DE 0 A 3 ANS (PETITE ENFANCE) A LA SOCIETE WESCO POUR UN MONTANT ANNUEL MINIMUM DE 5 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 50 000 EUROS HT- LOT 2- FOURNITURE DE JEUX ET JOUETS POUR LES ENFANTS AGES DE 3 A 6 ANS (ECOLE ET CENTRES DE LOISIRS MATERNELS) A LA SOCIETE O GEO POUR UN MONTANT ANNUEL MINIMUM DE 12 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 60 000 EUROS HT ET LOT 3- FOURNITURE DE JEUX DE SOCIETE ET JEUX EDUCATIFS (ECOLE ET CENTRES DE LOISIRS ELEMENTAIRES, LUDO THEQUE) A LA SOCIETE O GEO POUR UN MONTANT ANNUEL MINIMUM DE 3 000 EUROS HT ET MAXIMUM DE 30 000 EUROS HT.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PRESTATION AVEC LA CITE DE LA MUSIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DEMOS POUR L'ANNEE 2013 POUR UN MONTANT DE 4 000 EUROS TTC.
- ADOPTION DE L'AVENANT N°3 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC LA SOCIETE AFILEC POUR LES TRAVAUX D'ELECTRICITE ET DE DEPANNAGE DANS DIVERS BATIMENTS DE LA VILLE D'ANTONY POUR AJOUTER DES PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES AU BORDEREAU DE PRIX SANS INCIDENCE SUR LE MONTANT MAXIMUM DU MARCHE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DU CIRCUIT DE PREVENTION ROUTIERE SIS ANGLE RUE GEORGES SUANT ET RUE ADOLPHE PAJEAUD A ANTONY AU PROFIT DE L'ASSOCIATION MIEUX SE DEPLACER A BICYCLETTE.
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SOCIETE ADISTA POUR L'INTERCONNEXION DE SITES INTERNET POUR LE CINEMA LE SELECT POUR UN MONTANT MENSUEL DE 299 EUROS TTC.
- ADOPTION DE CONVENTIONS POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE SALLES DE L'ESPACE NOYER DORE AVEC :
 - L'ASSOCIATION SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS COMITE D'ANTONY
 - L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS
 - L'ASSOCIATION ALANON-ALATEEN GROUPES FAMILIAUX
 - L'ASSOCIATION BIEN VIVRE ENSEMBLE
 - LA CPAM DES HAUTS DE SEINE
 - L'ASSOCIATION FRANÇAIS POUR TOUS
 - L'ASSOCIATION AGEFA
 - L'ASSOCIATION ASTI
 - L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL
 - L'ASSOCIATION FEMMES RELAIS
 - L'ASSOCIATION ALCOOLQUES ANONYMES D'ILE DE FRANCE
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES HAUTS DE SEINE POUR LA MISE A DISPOSITION GRATUITE DE SALLES DE L'ESPACE NOYER DORE ET DE L'ECOUTE DU NOYER DORE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION OLYMPIO POUR DEFINIR LES MODALITES ET CONDITIONS D'UNE COOPERATION DANS LE CADRE D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DES JEUNES ADOLESCENTS SUR LA PREVENTION ET L'EDUCATION ROUTIERE POUR UN MONTANT DE 2 176.72 EUROS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LE CINEMA LE REX DE CHATENAY MALABRY AFIN D'INSCRIRE LE CINEMA LE SELECT AU SEIN DU DISPOSITIF ECOLE ET CINEMA LES ENFANTS DE CINEMA.
- ATTRIBUTION DU MARCHE NEGOCIE APRES APPEL D'OFFRES INFRACTUEUX DE FOURNITURES A LA SOCIETE VEHICULES INDUSTRIELS SERVICES:
 - *LOT N°1- UN VEHICULE DE TYPE POLYBENNE AVEC BRAS DE LEVAGE ET EQUIPEMENT HIVERNAL POUR UN MONTANT DE 107 800 EUROS HT
 - *LOT N°2- UN VEHICULE DE TYPE POLYBENNE AVEC BRAS DE LEVAGE, GRUE, EQUIPEMENT HIVERNAL ET LAME DE DENEIGEMENT POUR UN MONTANT DE 136 500 EUROS HT.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE PRESTATION AVEC LA SOCIETE PHA CONCERNANT LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LES NUISIBLES DANS LES BATIMENTS ET ESPACES COMMUNAUX DE LA VILLE POUR UN MONTANT DE 7 176 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CONCEPTION DE SITE INTERNET ET D'ABONNEMENT AUX SERVICES INTERNET LIES (HEBERGEMENT - MAINTENANCE ET ACCES A UNE BASE DE DONNEES) NECESSAIRES A LA MISE EN LIGNE ET AU BON FONCTIONNEMENT DE CE SITE POUR LE CINEMA LE SELECT A PASSER AVEC LA SOCIETE COTE CINE GROUP POUR UN MONTANT DE 1 500 EUROS HT POUR LA CREATION ET UN ABONNEMENT ANNUEL DE 840 EUROS HT.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION PASSEE AVEC L'AGENCE AUVERGNE TOURISME POUR L'ORGANISATION D'UN SEJOUR PAR LA STRUCTURE 123 MALINS DU 15 AU 19 JUILLET 2013 AFIN DE RAJOUTER UN PARTICIPANT SUPPLEMENTAIRE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION YOGIN'S CLUB RAYMOND BELVAL POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION A.F.A.P.S. POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTS LOISIRS ANTONY POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION RELAIS MINI SCHOOLS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX SCOLAIRES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ARPAN POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014.

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES -

- FIXATION DE DIVERS TARIFS MUNICIPAUX NON SOUMIS AU TAUX D'EFFORT -
VOTE PAR 35 voix POUR - 5 CONTRE - 3 ABSTENTIONS
- FIXATION DU MONTANT DES PRIX REMIS A L'OCCASION DES MANIFESTATIONS MUNICIPALES - MODIFICATIF -
VOTE PAR 40 voix POUR - 3 ABSTENTIONS
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC LE CENTRE NATIONAL DU CINEMA (CNC) POUR LE VERSEMENT D'UNE AIDE POUR LA RECONSTRUCTION DU CINEMA LE SELECT-
VOTE PAR 43 voix POUR

II - URBANISME - AFFAIRES FONCIERES -

- PROJET D'AMENAGEMENT ANTONYPOLE : ADOPTION DE DEUX AVENANTS N°1 AUX MARCHES NEGOCIES DE MAITRISE D'ŒUVRE PORTANT SUR LA DEFINITION DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DU PROJET ECONOMIQUE ET URBAIN ANTONYPOLE A PASSER D'UNE PART AVEC L'AGENCE AAUPC-PATRICK CHAVANNES ET D'AUTRE PART AVEC L'AGENCE REICHEN ET ROBERT -
VOTE PAR 35 voix POUR - 8 ABSTENTIONS

- RECONSTRUCTION DU CINEMA LE SELECT ET DE LA LUDOTHEQUE MUNICIPALE- 10/14 AVENUE DE LA DIVISION LECLERC :
 - Adoption de l'avenant n°2 pour le lot 1 passé avec l'entreprise SN BLOCH-
 - Adoption des avenants n°1 pour le lot 2 passé avec l'entreprise D3A HTI, pour le lot 3 passé avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE, pour le lot 4 passé avec l'entreprise SET, pour le lot 5 passé avec l'entreprise CINEMECCANICA, pour le lot 7 passé avec l'entreprise TOILE CONCEPT et pour le lot 8 passé avec l'entreprise DELAGRAVE-
VOTE PAR 35 voix POUR - 8 ABSTENTIONS
 - COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE: SOLLICITATION D'UN CONTRAT REGIONAL AUPRES DE LA REGION ILE DE FRANCE POUR LES OPERATIONS SUIVANTES: CONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF ET REAMENAGEMENT DES ESPACES EXTERIEURS
VOTE PAR 41 voix POUR - 2 CONTRE
 - ADOPTION D'UN PROTOCOLE ENTRE L'ASL DES SPORTS AVENUE VICTOR HUGO A L'HAY LES ROSES, LA VILLE D'ANTONY ET LE CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE EN VUE DE LA DEMOLITION RECONSTRUCTION DU COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE ET DES TRAVAUX D'OUVERTURE DE LA BIEVRE-
VOTE PAR 43 voix POUR
 - AMENAGEMENT DES TERRAINS BAS GRAVIERS-CROCHETEURS : ADOPTION DES AVENANTS N°1 POUR LE LOT N°1 PASSE AVEC LE GROUPEMENT D'ENTREPRISES RAZEL BEC/BARBOT ET POUR LE LOT N°3 PASSE AVEC L'ENTREPRISE BOIS LOISIRS CREATIONS-
VOTE PAR 35 voix POUR - 8 ABSTENTIONS
 - ESPACE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD : ADOPTION DE L'AVENANT N°2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE PASSE AVEC LE GROUPEMENT NICOLAS GUILLOT (MANDATAIRE) / AIAINGENIERIE / SE ET ME / ACOUPHEN / ARCHITECTURE ET TECHNIQUE.
VOTE PAR 40 voix POUR - 3 ABSTENTIONS
 - ESPACE ASSOCIATIF MULTIFONCTIONS PLACE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD: ADOPTION DES AVENANTS N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX DU LOT « MARCHE GLOBAL » PASSE AVEC L'ENTREPRISE GCC, DU LOT N°6 PASSE AVEC L'ENTREPRISE ALGAFLEX, DES LOTS N°9 A N°11 PASSES AVEC L'ENTREPRISE AMG FECHOZ ET DU LOT N°12 PASSE AVEC L'ENTREPRISE MASTER INDUSTRIE.
VOTE PAR 35 voix POUR - 8 ABSTENTIONS
 - ADOPTION D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LES SOCIETES BATEG – SERRU – LIPPI – FIPS CONCERNANT LES DESORDRES RELATIFS AU FILET PARE-BALLONS DU TERRAIN DE FOOTBALL A 5 DU COMPLEXE SPORTIF ERIC TABARLY-
VOTE PAR 43 voix POUR
 - ADOPTION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LE SECTEUR ANTONYPOLE –
VOTE PAR 35 voix POUR - 8 ABSTENTIONS
 - FIXATION DU NOUVEAU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT ET D'UN TAUX MAJORE DANS LE SECTEUR JEAN ZAY -
VOTE PAR 35 voix POUR - 3 CONTRE - 6 ABSTENTIONS
 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN TERRAIN DE 11 M² ISSU DE LA PARCELLE CADASTREE AY N°282 NECESSAIRE A LA REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE JOSEPH FOURIAUX -
VOTE PAR 44 voix POUR
 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN TERRAIN DE 31 M² ISSU DE LA PARCELLE CADASTREE AG N°42 NECESSAIRE A LA REGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA RUE DU VERT BUISSON -
VOTE PAR 44 voix POUR
 - ACQUISITION PAR LA VILLE D'UN APPARTEMENT SIS 8 RUE DU VALLON DANS LE CADRE DE LA CHARTE DU LOGEMENT SOLIDAIRE -
VOTE PAR 44 voix POUR
- III - TRAVAUX - CONTRATS –**
- TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE :
 - Adoption de l'avenant n°4 au lot n°1 : installation de chantier – curage – gros œuvre – maçonnerie – menuiseries intérieures passé avec la société CIF REHABILITATION -
 - Adoption de l'avenant n°2 au lot n°7 : installations frigorifiques – panneaux chambres froides avec la société FROID 77-
 - Adoption de l'avenant n°2 au lot n°8 : travaux de VRD et aménagements extérieurs passé avec la société DERICHEBOURG ESPACES VERTS -
 - Adoption de l'avenant n°1 au lot n°10 : plomberie – sanitaires passé avec la société UTB -
 - Adoption de l'avenant n°4 au lot n°13 : matériels spécifiques passé avec la société FROID 77 –
VOTE PAR 44 voix POUR
 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE POUR DES ACTIONS DE SUBSTITUTION A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES ET DES ACTIONS D'ECONOMIES D'EAU ET D'ACCES A LA RESSOURCE EN EAU-
VOTE PAR 44 voix POUR
- IV – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION –**
- ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE SOCIALE DE LOGEMENT ETUDIANT SUR LE SITE DE LA RESIDENCE UNIVERSITAIRE JEAN ZAY A ANTONY ET DANS LES HAUTS DE SEINE SUR 2013-2019 A PASSER AVEC L'ETAT – LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE -
VOTE PAR 35 voix POUR - 9 CONTRE
- V – PERSONNEL –**
- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION DE TAUX DE REMUNERATION -
VOTE PAR 44 voix POUR
 - MISE EN PLACE DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL A TITRE EXPERIMENTAL POUR LES ANNEES 2013 ET 2014 -
VOTE PAR 38 voix POUR - 6 ABSTENTIONS
- VI - EDUCATION –**
- ADOPTION D'UNE CONVENTION A PASSER AVEC L'ASSOCIATION ECOLE DE LA 2^{EME} CHANCE DES HAUTS DE SEINE POUR LE FINANCEMENT D'UN NOUVEL ETABLISSEMENT D'ACCUEIL -
VOTE PAR 44 voix POUR
- VII - AFFAIRES DIVERSES –**
- AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE GENE SONORE DE L'AERODROME DE PARIS-ORLY -
VOTE PAR 35 voix POUR - 1 CONTRE - 8 ABSTENTIONS
 - ADOPTION D'UN AVENANT DE PROLONGATION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE FOURRIERE AUTOMOBILE A CONCLURE AVEC LA SOCIETE DODECA -
VOTE PAR 35 voix POUR - 4 CONTRE - 5 ABSTENTIONS
 - ADHESION DE LA VILLE A L'ASSOCIATION CULTURES DU COEUR-
VOTE PAR 44 voix POUR
 - DESIGNATION DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES ORGANISMES SUIVANTS :
 - Association ADAGIO-
 - Association NOUVELLES DIMENSIONS –
VOTE PAR 35 voix POUR - 9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
 - VEU DU CONSEIL MUNICIPAL DEMANDANT LE RETRAIT DU PROJET DE LOI DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D'AFFIRMATION DES METROPOLES ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN PROJET METROPOLITAIN DANS LE RESPECT DES PRINCIPES DE LA DECENTRALISATION -
ARTICLE 1^{ER} : VOTE PAR 38 voix POUR - 6 ABSTENTIONS
ARTICLE 2 : VOTE PAR 35 voix POUR - 9 ABSTENTIONS

**Fin de la séance à 22h45
Antony, le 27 septembre 2013**

**Le Maire d'Antony,
Jean-Yves SÉNANT**